E-mail: info@lesbois.ch www.lesbois.ch

## Arrêté no 206 du Conseil général

Séance no 81 du 23 août 2021

## Le Conseil général de la Commune municipale de Les Bois

- vu le message no 77 du Conseil communal
- vu les dispositions de l'art. 27 du règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil communal

## Arrête:

- 2. Le compte de l'administration communale 2020 présente un excédent de revenus de Fr. 178'997.68.
- 3. a) Les dépassements budgétaires sont approuvés.
  - b) Le compte d'administration est approuvé avec décharge au Conseil communal.
- 4. Cet arrêté est rendu public par affichage public du 24 août 2021 (art. 9 RO).
- 5. Cet arrêté est soumis au référendum facultatif (art. 9 RO). La demande d'un dixième des électeurs de la commune doit être déposée au Secrétariat communal dans les 30 jours qui suivent la publication par affichage public mentionnée ci-dessus.

2336 Les Bois, le 24 août 2021

## Conseil général Les Bois

Le président : Le secrétaire :

R. Schärz C. Gagnebin